

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 08/03/2016**

L'an 2016, le 8 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de COUDERT Didier, Maire

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, GAUTHIER Stéphane, LE FUR Jean-Michel, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude

Excusés : Mr DUCHALAIS Alain (pouvoir à Mr COUDERT), MME BOUCHER Joëlle (pouvoir à Mme LECLERC), Mme NOURRY Catherine

Secrétaire de séance : Mr ARNOULT Thierry  
Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 15

Date de la convocation : 29/02/2016

Date d'affichage : 29/02/2016

*Le Procès-verbal de la dernière séance n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté.*

**2016\_03\_01 - Approbation du compte de gestion 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 2343-10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à BLOIS AGGLOMERATION et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme aux comptes administratifs (budget général, budget eau, budget commerces) de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et du compte de gestion du receveur,

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

**2016\_03\_02A - Approbation compte administratif 2015 - budget commune**

|   |   |               |
|---|---|---------------|
| Résultat négatif de l'investissement 2014 reporté de :            | - | 284 234,81€   |
| Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :             |   | 1 649 639,81€ |
| Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :             |   | 2 007 186,38€ |
| Donc un résultat positif d'investissement de l'exercice 2015 de : |   | 73 311,76€    |
| Donc un résultat positif d'investissement de clôture de :         |   | 73 311,76€    |

|  |  |               |
|--|--|---------------|
| Résultat positif de fonctionnement 2014 reporté de :               |  | 0,00€         |
| Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :             |  | 1 282 713,73€ |
| Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :             |  | 1 396 620,75€ |
| Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2015 de : |  | 113 907,02€   |
| Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :         |  | 113 907,02€   |

Le compte administratif 2015 du budget principal de la commune, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 15 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**2016\_03\_02B - Approbation du compte administratif 2015 - Budget Eau**

|   |   |            |
|---|---|------------|
| Résultat positif de l'investissement 2014 reporté de :            | + | 11 729,65€ |
| Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :             |   | 38 254,00€ |
| Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :             |   | 5 788,00€  |
| Donc un résultat positif d'investissement de l'exercice 2015 de : |   | 2 064,46€  |
| Donc un résultat positif d'investissement de clôture de :         | + | 13 794,11€ |

|  |   |            |
|--|---|------------|
| Résultat positif de fonctionnement 2014 reporté de :               | + | 33 122,45€ |
| Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :             |   | 6 332,86€  |
| Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :             |   | 25 334,96€ |
| Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2015 de : |   | 19 002,10€ |
| Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :         | + | 52 124,55€ |

Le compte administratif 2015 du budget de l'eau, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 15 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### **2016\_03\_02C - Approbation compte administratif 2015 - Budget commerce**

|   |   |            |
|---|---|------------|
| Résultat négatif de l'investissement 2014 reporté de :            | - | 13 284,41€ |
| Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :             |   | 15 081,45€ |
| Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :             |   | 12 719,96€ |
| Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2015 de : |   | 2 361,49€  |
| Donc un résultat négatif d'investissement de clôture de :         | - | 15 645,90€ |

|  |   |            |
|--|---|------------|
| Résultat de fonctionnement 2014 reporté de :                       |   | 0,00€      |
| Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :             |   | 6 993,30€  |
| Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :             |   | 16 469,36€ |
| Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2015 de : | + | 9 476,06€  |
| Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :         | + | 9 476,06€  |

Le compte administratif 2015 du budget regroupement de commerces, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 15 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### **2016\_03\_03A - Affectation de résultat de fonctionnement 2015 - Budget Commune**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

|   |             |
|---|-------------|
| - Un résultat positif d'investissement de clôture de  | 73 311,76€  |
| - Un résultat positif de fonctionnement de clôture de | 113 907,02€ |

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- D'affecter la somme de 113 907,02 € à la ligne 002 (report à nouveau, recettes).
- D'affecter la somme de 73 311,76 € à la ligne 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

#### **2016\_03\_03B - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 Budget Eau**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

|   |               |
|---|---------------|
| - Un résultat positif d'investissement de clôture de  | + 13 794,11 € |
| - Un état néant des restes à réaliser                 |               |
| - Un résultat positif de fonctionnement de clôture de | + 52 124,55 € |

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 52 124,55 € à la ligne 002 (report à nouveau, recettes)

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- 13 794,11 € à la ligne 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

#### **2016\_03\_03C - Affectation de résultat de fonctionnement 2015 - Budget Commerce**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| - Un résultat négatif d'investissement de clôture de  | - 15 645,90€ (ligne 001) |
| - Un état néant des restes à réaliser 2015,           |                          |
| - Un résultat positif de fonctionnement de clôture de | + 9 476,06€              |

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire 9 476,06 € au compte 1068 besoin de financement de la section d'investissement

### 2016\_03\_04 - Vote des Taux d'imposition

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales restantes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015,

Considérant que le budget communal, compte tenu de l'attribution de compensations versées par l'EPCI à TPU, nécessite des rentrées fiscales de 607 961 €uros, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 18,74 ;

Foncier Bâti : 29,99 ;

Foncier non bâti : 70,47.

### 2016\_03\_05 - Vote des subventions

Avant le vote, il est précisé que les conseillers municipaux impliqués dans une association locale s'abstiennent lors du vote de la subvention de l'association concernée, à savoir.

Vu le C G C T - articles L2121-29 et L 2321-1

Considérant l'importance de la vie associative pour la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Le conseil municipal décide de verser aux associations les subventions suivantes :

- dit que le montant de la dépense sera inscrit sur le budget primitif de l'exercice 2016 ;
- rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ;
- indique que le tableau des subventions sera publié en annexe au budget primitif 2016, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

| ASSOCIATION                  | EUROS    |
|------------------------------|----------|
| MALI MUSO                    | 120,00   |
| USCF Basket                  | 6 550,00 |
| FNACA                        | 200,00   |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 500,00   |
| Orchestre d'Harmonie         | 1 700,00 |
| U N R P A                    | 910,00   |
| Ass Donneurs de Sang         | 1 050,00 |
| Comité des Fêtes             | 2 400,00 |
| Croix Rouge Française        | 50,00    |
| Chambre Métiers - C F A      | 900,00   |
| A FOR PRO BA                 | 60,00    |
| Tour du Loir et Cher         | 230,00   |
| Cyclo Club Montilois         | 280,00   |
| USCF Tennis                  | 705,00   |
| Prévention Routière          | 100,00   |
| Chorale Ars Nova             | 1 000,00 |
| Comité de jumelage           | 2 000,00 |
| Atelier de la casserole      | 500,00   |
| La billebaude (chasse)       | 300,00   |
| Badminton                    | 280,00   |

### 2016\_03\_06A - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 -BUDGET COMMUNE

Le budget primitif 2016 du BUDGET COMMUNE, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section d'investissement à 1 006 695.00 €
- Pour la section de fonctionnement à 1 518 839.00 €

Le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 2016\_03\_06B - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET EAU

Le budget primitif 2016 du BUDGET EAU, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section d'investissement à 41 699.00 €
- Pour la section de fonctionnement à 72 796.12 €

Le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 2016\_03\_06C - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET REGROUPEMENT DE COMMERCES

Le budget primitif 2016 du BUDGET REGROUPEMENT DE COMMERCES, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section d'investissement à 30 834.00€
- Pour la section de fonctionnement à 24 653.00€

Le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 2016\_03\_07 - Vote du budget 2016 Contrat Enfance Jeunesse

Le budget prévisionnel pour la période 2015-2018 a été préparé en tenant compte de l'évolution des effectifs constatés pour l'Accueil Collectif des Mineurs de moins de 11 ans. Le contrat enfance jeunesse donne une indication de l'évolution des données sur la durée du CEJ 2015-2018.

Les données prévisionnelles chiffrées pour 2016 sont les suivantes:

- Les dépenses : 165 385 €
- Les recettes des familles et de prestation de service: 66 820,00 €
- Dépenses nettes: 98 565.00 €
- PS CEJ de la CAF: 56 332 €
- Le reste à charge pour les communes: 42 233,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces prévisions 2016,

### 2016\_03\_08 - Vote des Tarifs (cantine, Accueil de Loisirs Périscolaire et Temps d'Activités Périscolaire)

Le maire présente aux élus la proposition faite par la commission Enfance Jeunesse concernant les tarifs 2016 qui seront applicables à partir du 01 septembre 2016.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2016 sont reproduits ci-dessous :

#### Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP)

##### Les Mardi et Jeudi, jour avec TAP :

| Quotient familial | MATIN  | SOIR               |                          |
|-------------------|--------|--------------------|--------------------------|
|                   |        | Départ avant 17h30 | Départ à partir de 17h30 |
| ≤ 750             | 1,16 € | 2,16€              | 2,64€                    |
| > 750 et ≤ 1000   | 1,26 € | 2,35 €             | 2,86 €                   |
| > 1000 et ≤ 1250  | 1,38 € | 2,56 €             | 3,12 €                   |
| > 1250            | 1,48 € | 2,75 €             | 3,36€                    |

##### Les Lundi et vendredi, jour sans TAP :

| Quotient familial | MATIN  | SOIR               |                          |
|-------------------|--------|--------------------|--------------------------|
|                   |        | Départ avant 17h30 | Départ à partir de 17h30 |
| ≤ 750             | 1,16 € | 2,33€              | 2,80€                    |
| > 750 et ≤ 1000   | 1,26 € | 2,53 €             | 3,00 €                   |
| > 1000 et ≤ 1250  | 1,38 € | 2,75 €             | 3,25 €                   |
| > 1250            | 1,48 € | 2,96 €             | 3,50€                    |

##### Cantine scolaire :

- Prix du repas pour les enfants scolarisés sur la commune : 3,50 €
- Prix du repas pour les groupes et adultes (ex. étoile cyclo) : 5,46€
- Prix du petit déjeuner pour les groupes (adultes ou enfant) : 2.71€

### **Transport scolaire**

20 € par enfant et par trimestre

### **Temps d'activités périscolaire**

Frais de dossier : 25 € par enfant et par an

### **Décision :**

Après délibération il est décidé à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus à partir de 1er septembre 2016.

### **2016\_03\_09 - Vote du règlement Intérieur des services et Annexe.**

La commission enfance jeunesse a travaillé sur le règlement intérieur des services de Cantine, Accueil de Loisirs Périscolaire, Temps Activités Périscolaire et pour le transport scolaire ; elle propose également d'ajouter une annexe qui reprend l'ensemble des tarifs des services.

Le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le règlement intérieur des services ci-dessus ainsi que leur annexe.

Il précise que le règlement intérieur et son annexe seront distribués à l'ensemble des parents lors de l'inscription à l'école.

L'annexe seule fera l'objet d'une information annuelle auprès des parents lors des modifications des tarifs. Le règlement intérieur ne sera distribué à nouveau si une modification lui est apportée.

### **Décision :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur et l'annexe qui seront applicables à partir du 1er septembre 2016.

### **2016\_03\_10 - Choix du logiciel de facturation des services scolaires et extra scolaires**

Le SIVOS travaillait avec un prestataire AXN qui fournissait le logiciel ILOISE dont le contrat arrive à échéance en mai 2016. La mairie utilise également ce logiciel pour la facturation des services de l'accueil collectif des mineurs et du local jeunes. Ce dernier arrive également à son terme en mai 2016.

Nous avons rencontré AXN qui a fait une proposition qui nous paraît intéressante du fait que le personnel est déjà familiarisé avec cet outil. Il nous propose la mise en place de ce logiciel à la rentrée de septembre 2016, aux conditions suivantes :

Pour les services scolaires :

- récupération des données familles et enfants et paramétrages : 1 560 € TTC et un coût annuel de droit utilisation de 1236 € TTC

Pour les services de l'accueil collectif des mineurs et local jeunes en continuité du contrat :

- un coût annuel : 1 296 € TTC (dont le site internet)

Nous avons également consulté Berger Levrault qui nous fait une proposition plus couteuse :

- services périscolaire : récupération des données et mise en service : 8654 € TTC

- accueil collectif des mineurs et local jeunes : 3 341 € TTC

### **Décision :**

Le conseil municipal décide de retenir le prestataire Iloïse pour la fourniture du logiciel de facturation des services (cantine, Tap, Alp, transport scolaire) et pour la fourniture du logiciel concernant les services de l'accueil de loisirs périscolaire et local jeunes. Le montant de ces achats seront inscrit au budget investissement 2016.

### **2016\_03\_11 - Création ou modification de postes suite à la reprise du SIVOS**

Suite à la dissolution du SIVOS au 31 Aout 2016, il advient aux communes de reprendre les agents titulaires et dans la mesure du possible les non titulaires en fonction de leurs besoins.

La commune des Montils, reprend 7 titulaires du SIVOS

### **Création de postes au 01 septembre 2016 Filière Technique :**

- Mme Hamelin Brigitte ayant un arrêté au SIVOS de 25/35ème Adjoint technique de 2ème classe

□ *Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à 28/35ème*

- Mme Calle Colette ayant un arrêté au SIVOS de 16,45/35<sup>ème</sup> Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
  - *Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 16,45/35<sup>ème</sup>*
- Mme Durand Bernadette ayant un arrêté au SIVOS de 28/35<sup>ème</sup> Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
  - *Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup>.*
- Mme Thomas Corinne ayant un arrêté au SIVOS de 25/35<sup>ème</sup> Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe,
  - *Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup>.*

#### **Création de poste au 01 septembre 2016 Filière Sociale :**

- Mme Fontaine Chantal ayant un arrêté au SIVOS de 29,42/35<sup>ème</sup> Agent Spécialisé de 1<sup>er</sup> classe Ecole Maternelle
  - *Création d'un poste Agent Spécialisé de 1<sup>er</sup> classe Ecole Maternelle à 29,42/35<sup>ème</sup>.*

Deux agents travaillant au SIVOS mais également à la mairie des Montils sont également reprises.

#### **Suppression et création de 2 postes au 01 septembre 2016, Filière Technique.**

- Mme Blanc Jacqueline travaille pour la mairie des Montils (3/35<sup>ème</sup>) en tant qu'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour le SIVOS en tant qu'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 12.87/35<sup>ème</sup>. Le poste proposé par la Mairie représente un arrêté de 11.46/35<sup>ème</sup> (accord de Mme Blanc pour descendre son arrêté de 12.87/35<sup>ème</sup> à 11.46/35<sup>ème</sup>).
  - *Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 3/35<sup>ème</sup> et création en remplacement d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 14,42/35<sup>ème</sup> (11,42+3)*

Mme Bonneau Nicole travaille pour la mairie des Montils (9/35<sup>ème</sup>) en tant qu'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour le SIVOS en tant qu'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 6,25/35<sup>ème</sup>

- *Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 9/35<sup>ème</sup> et création en remplacement d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 15,25/35<sup>ème</sup>*

#### **Création de postes pour agents non titulaire au 01 septembre 2016:**

- Un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe de 24/35<sup>ème</sup>.
- Un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe de 16,75/35<sup>ème</sup>.
- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe de 17,50/35<sup>ème</sup>.

Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à 3/35<sup>ème</sup> et création en remplacement d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe de 30/35<sup>ème</sup>.

Suite à la démission d'un agent travaillant au le local jeunes pour 4/35<sup>ème</sup> il advient au conseil de supprimer son poste : suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation de 4/35<sup>ème</sup> au 15 avril 2016 ;

Ces suppressions et créations seront soumises à l'avis du Comité Technique paritaire

#### **Décision :**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création et la suppression des postes ci-dessus.

#### **2016\_03\_12 - Approbation des rapports d'activité du syndicat Bas Cosson**

Le délégué de la commune au Syndicat Bas Cosson présente une synthèse des rapports d'activité pour 2014 et 2015 du syndicat.

#### **Décision :**

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

#### **2016\_03\_13 - Convention Balayage**

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune dispose actuellement d'une convention avec la société VEOLIA Propreté pour le curage mécanique des caniveaux à l'aide d'une balayeuse mécanique. Cette convention est prévue sur une fréquence de 6 passages par an sur une distance de 10.65 km (balayage+ traitement associé) pour un montant HT de 3 600, 57€, ainsi que le traitement des avaloirs (100 X 15.51 € HT) facturation sur le nombre réel visité.

Cette convention arrivant à son terme au mois de juin 2016, monsieur le Maire demande au conseil son avis sur le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an.

### **Décision :**

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- de reconduire cette convention sur 1 an,
- autorise le maire à signer la convention.

### **2016\_03\_14 - Acquisition d'un tracteur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'achat d'un nouveau tracteur. Après consultation de plusieurs entreprises, la proposition du groupe Lecoq paraît la plus intéressante, en effet cette dernière propose l'achat du tracteur pour la somme de 78 999.60€ et la possibilité de mettre en place avec eux un emprunt à court terme au taux de 1.09%

### **Décision :**

Le conseil municipal mandate le maire pour demander à l'organisme prêteur précisé dans le contrat, les conditions de taux d'institution en vigueur à la date de l'établissement de la convention, un prêt à moyen terme de 78 966.60 € d'une durée de 73 mois au taux fixe de 1.09% en échéances constantes annuelles et frais de dossier de 80 €.

Le conseil municipal prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2016\_03\_15 - Achat parcelle et rétrocession 3 F Immobilière Centre Loire**

Comme vu lors du précédent conseil municipal et après demande d'évaluation auprès des domaines, la société 3 F Immobilière Centre Loire propose de rétrocéder 1 662 m<sup>2</sup> Avenue de la Gare et 2 057 m<sup>2</sup> au Clos d'Orchaise (parties communes) pour l'Euro symbolique.

La commune des Montils s'engage à rétrocéder à 3 F Immobilière Centre Loire une parcelle 11,73 m<sup>2</sup> au Clos d'Orchaise.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

### **Décision :**

Le conseil municipal accepte la proposition de rétrocession de 1 662 m<sup>2</sup> Avenue de la Gare et 2 057 m<sup>2</sup> au Clos d'Orchaise (parties communes) pour l'Euro symbolique. Il accepte également de rétrocéder à 3 F Immobilière Centre Loire une parcelle 11,73 m<sup>2</sup> au Clos d'Orchaise.

### **2016\_03\_16 - Renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance, il y a lieu de le renouveler.

Le conseil municipal,

- décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse régionale de crédit agricole val de France pour un montant de 100 000 € aux conditions suivantes :

- 100 000 Euros
- pour 1 an
- au taux variable de l'EONIA + 1,6 % soit à ce jour 1,356%
- frais de tirage : offert
- Commission d'engagement de 100 €

- inscrit en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### **2016\_03\_17 - Tarifs soirées local jeunes**

Le Maire informe le conseil que des sorties sont prévues aux vacances de avril 2016 pour le local jeunes ; il advient au conseil de fixer les montants des contributions des intéressés aux sorties.

### **Sortie du 05 avril 2016 Expo photo à Chambord**

Tarif communes CEJ : 2 €

Tarif hors communes : 4 €

### **Soirée du 07 Avril 2016 Black and White**

Tarif communes CEJ : 7 €

Tarif hors communes : 7 €

Pour la soirée Black and White, il s'agit d'une soirée inter-local. Les jeunes des locaux jeunes des communes de Mont Près Chambord, Vineuil, Cour Cheverny, Saint Sulpice, Mer peuvent être accueillis ainsi que ceux d'autres communes. Les Mairies des communes ci-dessus paieront en mandat administratif.

**Soirée du 11 avril 2016 Soirée ciné au local**

Tarif communes CEJ : 2 €

Tarif hors communes : 4 €

**Soirée du 14 avril 2016 Concert printemps de Bourges**

Tarif communes CEJ : 33 €

Tarif hors communes : 66 €

Les activités pourront être payées par Chèques, Espèces, Chèques vacances, passeport temps libre et en mandat administratif pour les communes de Mont Près Chambord, Vineuil, Cour Cheverny, Saint Sulpice, Mer ou autres communes.

**Décision :**

Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs ci-dessus concernant les sorties des vacances de avril 2016 avec les moyens de paiement ci-dessus.

**2016\_03\_18 - Tarifs séjours 2016**

Le Maire informe le conseil que des séjours sont prévus aux vacances d'été 2016 pour le local jeunes ; il advient au conseil d'en fixer les montants.

● **SEJOUR SURF : du dimanche 3 juillet au dimanche 10 juillet 2016**

- Hébergement en tentes au camping Le Moïsan à Messanges (Les Landes)
- Activités surf (5 séances de 2h)
- Activités plage, visite ....

Tarifs communes CEJ : 295€ ; paiement en trois fois accepté soit 100€ / 98€ / 97€

Tarifs hors communes CEJ : 590€ ; paiement en trois fois accepté soit 200€ / 196€ / 194€

● **SEJOUR NATURE : du mercredi 13 juillet au lundi 18 juillet 2016**

- Hébergement en tentes sur la presqu'île de Viam (près de Tulle) en Corrèze.
- Activités canyoning, course orientation, via ferrata

Tarifs communes CEJ : 250€ ; paiement en trois fois accepté soit 85€ / 83€ / 82€

Tarifs hors communes CEJ : 500€ ; paiement en trois fois accepté soit 167€ / 167€ / 166€

Les séjours sont payables en chèque bancaire, espèces, bons CAF, chèques comités entreprises.

**Décision :**

Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs des séjours et les moyens de paiement ci-dessus.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.